

DEMANDE DE DEROGATION

EMPLOI DES APPRENTIS SUR MACHINES DANGEREUSES – DEMANDE D'AUTORISATION

A ENVOYER EN RECOMMANDE AVEC A.R. A L'INSPECTION DU TRAVAIL

Monsieur l'Inspecteur du Travail,

Je soussigné (1):

ENTREPRISE :

Exerçant la profession de :

Inscrit au Registre du Commerce sous le n°:

Déclare avoir établi et signé, en date du :

Un contrat d'apprentissage au jeune (2) :

Né(e) le : à :

Cet apprenti travaillant dans mon atelier, laboratoire, fournil, salon ou sur chantier (3)

• Doit utiliser les machines suivantes (4) :

.....
.....

• Doit exécuter les travaux suivants (4) :

.....
.....

• Doit effectuer un horaire de : heures

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'autorisation, pour mon apprenti, de travailler :

- pendant les horaires ci-dessus indiqués,
 sur les machines, ci-dessus désignées
 d'exécuter les travaux ci-dessus indiqués

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Signature

(1) Nom et Prénom du Chef d'entreprise

(2) Nom et prénom de l'apprenti

(3) Rayer les mentions inutiles

(4) Indiquer les machines sur lesquelles l'apprenti devra travailler
Indiquer les travaux exécutés sur les chantiers

IMPORTANT : Cette demande est valable pour toute la durée du contrat et doit obligatoirement comporter l'avis su MEDECIN du travail au verso.

CADRE RESERVE AU MEDECIN DU TRAVAIL :

Le jeune (Nom - prénom) :

A été reconnu : APTE INAPTE

Au métier de :

Est autorisé à travailler sur les machines désignées au recto

Pour un horaire hebdomadaire de travail de : heures

- Dès son entrée en apprentissage

ou

- Dans un délai de :

NOM de L'ASSOCIATION :

Nom du Médecin du Travail :

Centre de :

Fait à..... le.....

Le Médecin du Travail

CADRE RESERVE A L'INSPECTEUR DU TRAVAIL :

TRAVAUX EN ELEVATION

Il est interdit à l'apprenti de se livrer à :

.....

DECISION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Autorisation :

Accordée du 1^{er} septembre au 31 août (cycle de formation)

Refusé du : au

L'inspecteur du Travail